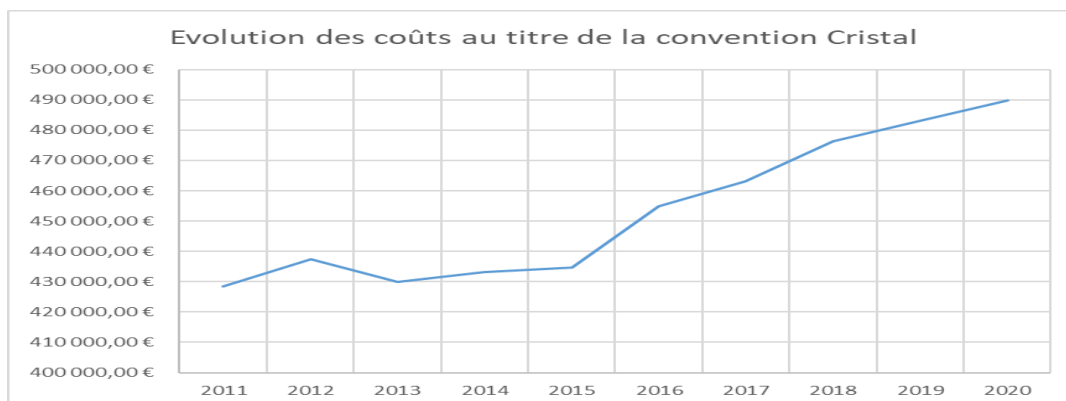




Les activités réalisées dans le cadre de la convention ont fait l'objet d'un compte-rendu annuel fourni par la DREAL à l'Etablissement public Loire.

La convention actuelle s'achève au 31 décembre 2020. Elle a donné lieu au versement par l'Etablissement d'une participation financière annuelle d'un montant moyen de 473 422 € TTC/an sur la période 2016-2020. L'évolution des coûts au titre de cette convention fait apparaître une augmentation de plus de 14 % entre 2011 et 2020, dont près de 13 % entre 2015 et 2020.



Il est proposé de la reconduire pour une période de 5 ans, renouvelable tacitement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Son montant total sera de 440 000 € TTC/an (en diminution par rapport aux montants de la période précédente, y compris celui de départ en 2016 à hauteur de 455 000 € TTC) et sans actualisation, sous réserve de la disponibilité annuelle des crédits au budget annexe. Cette révision à la baisse a été rendue possible à raison notamment de la répercussion de la diminution des coûts de fonctionnement des équipements et de la transmission de données consécutive à la modernisation du système (bascule vers le système de concentration et de supervision national SQUAREEL).

Ce montant est réparti comme suit :

- 365 000 € TTC pour les actions relatives à l'accès à CRISTAL et aux données hydrométéorologiques.
- 75 000 € TTC pour les actions relatives à l'appui matériel et logistique.

Au-delà des aspects strictement financiers, l'exécution de cette convention sera l'occasion, sous l'angle technique, d'une recherche systématique d'exploitation des synergies d'intervention entre les services de l'Etat et ceux de l'Etablissement.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**